



Révision du Plan pluriannuel d'investissement **324 000 000 €** à engager

« Depuis le début de cette mandature, le Département a investi plus de 270 000 000€ dans des bâtiments, équipements, infrastructures nécessaires et utiles au quotidien des Haut-Alpins et de nos nombreux visiteurs. Cet effort considérable nous vaut de figurer depuis plusieurs années parmi les Départements français qui investissent le plus.

Cet effort, nous le faisons pour l'attractivité et l'avenir des Hautes-Alpes. Pour que les nouvelles générations de Haut-Alpins puissent rester au pays, y revenir ou s'y installer et pleinement s'y épanouir.

Cet effort, nous pouvons aujourd'hui le poursuivre et c'est l'orientation que nous souhaitons donner à l'action départementale dans les années à venir. Poursuivre l'aménagement des Hautes-Alpes de demain. Parce que la montagne de 2050 se dessine maintenant ! »

Jean-Marie BERNARD,
Président du Département



Hautes-Alpes
le département



2022 – 2029 : un niveau d'investissement historique, qui s'inscrit dans le temps

**594 000 000€ d'investissement
sur la période**

« Entre 2022 et la fin de l'année 2025, le Département des Hautes-Alpes a investi plus de 270 000 000 € dans les équipements et infrastructures nécessaires à la vie quotidienne des Haut-Alpins, au rayonnement et à l'attractivité de notre territoire, à sa modernisation pour garantir son avenir.

Avec 75 000 000 €, l'année 2024 a été marquée par un niveau historique d'investissement. Cela représente 490 € par habitant et place les Hautes-Alpes parmi les départements qui investissent le plus par rapport à leur démographie. Les comptes et résultats de l'année 2025 seront examinés par l'Assemblée départementale au mois de juin prochain. On sait déjà que la tendance sera confirmée avec toujours un niveau d'investissement très élevé, et un niveau de dette qui a diminué considérablement, passant de 186 000 000 € à 122 000 000 € en une décennie.

Cette situation financière saine - fruit d'une gestion rigoureuse, assortie de financements exceptionnels de l'Etat et la Région (55 millions d'Euros) en faveur du Département au titre de la préparation aux Jeux olympiques et paralympiques de 2030 - permet de traduire l'ambition de l'Exécutif départemental dans un plan pluriannuel d'investissement actualisé. Celui-ci s'établit désormais à 594 000 000 € et court jusqu'en 2029. »

Patrick RICOU,
vice-Président chargé des finances



■ Mobilités : 72 000 000 € supplémentaires

La révision du Plan pluriannuel d'investissement du Département fait apparaître un besoin en financement supplémentaire de 72 000 000€ pour désenclaver le territoire.

"Il s'agit de répondre aux besoins de modernité des Hautes-Alpes", note Jean-Marie Bernard, Président du Département. "On ne peut plus accepter aujourd'hui l'état général du réseau routier entre la sortie de l'autoroute et la jonction avec la RN 94 à Montgardin. On a trop connu les engorgements du vendredi ou du dimanche soir - été comme hiver - il est temps de désengorger ; de fluidifier le trafic, dans l'intérêt de l'ensemble des Haut-Alpins et de nos nombreux visiteurs."

■ C'est quoi ?

Un plan pluriannuel d'investissement (PPI) est un outil de gestion utilisé pour programmer et prioriser les investissements sur plusieurs années.

Il permet

- de donner une vision stratégique à moyen terme en définissant quels projets seront réalisés, dans quel ordre et avec quels objectifs.
- de sécuriser le financement en prévoyant à l'avance les montants d'investissements à engager, les ressources mobilisées (budget propre, emprunts, subventions), l'impact sur le budget.
- de planifier dans le temps en programmant les projets en fonction des capacités financières et en anticipant les délais de conception, d'études et de travaux.

■ En chiffres

- 594 000 000 €, le nouveau montant du Plan pluriannuel d'investissement 2022-2029
- 270 000 000 €, le montant des opérations déjà réalisées dans le cadre de ce plan
- 324 000 000 €, le solde des opérations à réaliser dans les prochaines années
- 75 000 000 €, l'objectif d'investissement par an pour les quatre prochains exercices budgétaires



Mobilités

Les projets par itinéraire

■ dans la vallée de l'Avance, RD 900b et RD 942 entre Lettret et Montgardin, 44 000 000 € pour permettre la réalisation notamment de deux créneaux de dépassement, de mise aux normes des accotements, d'aménagement de carrefours (Lettret, carrefour des Pêcheurs, carrefour du Marché Paysan, Saint-Etienne le Laus, Montgardin) et de traversées urbanisées (Lettret, Jarjayes et Saint-Etienne le Laus).

■ sur la RD 1091 (axe Grenoble – Briançon) et la RD 1075 (axe Sisteron – Grenoble) 12 500 000 € pour permettre la réalisation notamment de confortement d'ouvrages d'art (Pont de Roche Noire, Pont du Maurian, Mur des balmes), de protection contre les chutes de blocs (Merlon à Malaval, pare-blocs aux Fréaux) ou encore un créneau de dépassement et une opération de calibrage (sur la RD 1075).

■ contribution du Département aux projets d'autres maîtres d'ouvrages, 25 000 000 € pour permettre la réalisation de la Rocade de Gap (État), l'amélioration de la desserte ferroviaire de Briançon (SNCF), l'aménagement de la traversée de La Roche-de-Rame (État) et les réalisations sur RD portées par la Solideo, notamment la ligne olympique réservée dans la Vallée de la Guisane.

Le rôle des Jeux d'hiver de 2030

« Les Jeux olympiques et paralympiques de 2030 sont une opportunité exceptionnelle pour les Hautes-Alpes. Outre la visibilité que cet événement mondial va nous apporter, ces Jeux vont nous permettre d'accélérer le programme de désenclavement de notre territoire - qui était dans les cartons depuis de nombreuses années mais n'avancait qu'au rythme de notre capacité à le financer.



Dans le cadre de la préparation à cet événement, un Contrat de plan a été signé avec l'État et la Région, qui permet au Département de bénéficier de 55% de subventions qu'il n'aurait pas eues en d'autres circonstances.

Les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2030 sont ainsi un véritable accélérateur de nos projets. Outre le volet routier, ils serviront aussi la desserte ferroviaire de l'ensemble de nos vallées et permettront de faire aboutir des projets de longue date ; la traversée de la Roche-de-Rame ou la Rocade de Gap. »

Jean-Marie BERNARD,
Président du Département

Logement

2 100 000 € supplémentaires pour soutenir la production de nouveaux logements

Le Préfet des Hautes-Alpes et le Président du Département ont fait du logement une priorité pour les prochaines années, en engageant dès le début de l'année 2025 une démarche de travail commune visant à accroître le soutien de l'État et du Département dans la création de nouveaux logements.



50% des logements dans les Hautes-Alpes ne sont, en effet, pas occupés de manière optimale. 40% sont des résidences secondaires et 10% sont vacants.

Dans le cadre de la révision de son Plan pluriannuel d'investissement, le Département consacrera 2 100 000 € supplémentaires à la politique logement dans les Hautes-Alpes. *“Cette enveloppe permettra de mieux accompagner les Collectivités dans la rénovation des logements communaux”*, explique Jean-Marie Bernard, Président du Département. *“C'est l'une des actions identifiées dans le plan stratégie habitat à mettre en œuvre pour encourager les Communes à remettre notamment des appartements vacants sur le marché de la location.”*

425 000€ engagés dès aujourd'hui

L'Assemblée départementale se prononce en ce mois d'avril sur l'octroi de 425 000 € de subventions couvrant la rénovation de 21 logements communaux à Sainte-Colombe (2 logements), Vallouise-Pelvoux (3 appartements), Théüs (4 logements), Le Dévoluy (9 logements), Rousset-Serre-Ponçon (1 logement), Aspres-Sur-Buëch (1 logement) et Molines-en-Queyras (1 logement).

Le montant total des travaux engagés dans ces logements se monte à plus de 2 000 000 €.

Pour rappel, en juin 2025, l'Assemblée départementale a redéfini les critères d'intervention du Département dans ce type de rénovation afin de renforcer l'attractivité des territoires ruraux et de soutenir la réhabilitation des logements des Communes de moins de 5 000 habitants.

Les nouvelles modalités sont les suivantes : taux de subvention porté à 50 % du montant subventionnable, dans la limite de 50 000 € par opération ; suppression de la limite d'une opération par Commune tous les 5 ans, permettant une plus grande souplesse d'intervention.